



VALAIS - VENDANGES 2009

ESTIMATION DE LA RECOLTE POTENTIELLE ET CONSEILS PRATIQUES DE DEGRAPPAGE

L'estimation de la récolte potentielle sur l'ensemble du vignoble a été réalisée par l'Office cantonal de la viticulture, conformément à l'Ordonnance cantonale du 17 mars 2004 sur la vigne et le vin (art. 74). Elle permet de donner à l'ensemble de la production et de l'encavage les consignes de dégrappage en vue de respecter les limites quantitatives de production 2009 fixées par l'Interprofession de la vigne et du vin et publiées dans le bulletin officiel du 26 juin 2009. Cette estimation a été effectuée sur 200 parcelles représentatives du vignoble.

1. De manière générale, l'état sanitaire du vignoble valaisan est excellent. La floraison s'est déroulée dans des conditions climatiques propices. Néanmoins, **la charge par cep, par parcelle, voire par région est irrégulière.**
2. La récolte potentielle 2009 pour les cépages ci-dessous est supérieure de 12% à celle de 2008, mais est équivalente à la moyenne des années 2005 à 2009. La récolte potentielle 2009 doit être réglée tous cépages confondus sur l'ensemble du vignoble valaisan.
3. Le potentiel de récolte est spécifique à chaque cépage. Nous constatons que la charge est inférieure ou équivalente aux années précédentes sauf pour le Chasselas et le Pinot noir, cépages les plus répandus dans le vignoble valaisan.
4. Pour le Cornalin le nombre de grappe par cep est inférieur de 25% par rapport à l'année 2008 et inférieur de 19% par rapport à la moyenne décennale 2000-2009. Mais attention ces chiffres cachent une forte variabilité entre ceps. Il est donc important de dégrapper les ceps trop chargés.
5. **Les parcelles de cépages autochtones et traditionnels à hautes exigences qualitatives, représentant aujourd'hui 23% de la surface totale du vignoble (1'144 ha), doivent faire l'objet d'une attention particulière par la maîtrise parfaite tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif.**
6. **Sous réserve d'une évaluation précise de la récolte à la parcelle, il faudrait s'approcher des valeurs suivantes :**

Cépage	Limites quantitatives de production AOC (kg/m ²) (B.O. du 26 juin 2009)	Poids indicatif de la grappe médiane 2009	Nombre de grappes médianes par m ² à la vendange*
Chasselas-Fendant	1.400	303	4 à 5
Pinot noir	1.200	177	7
Gamay	1.200	184	6 à 7
Arvine	1.200	214	5 à 6
Cornalin	1.200	274	4 à 5
Syrah	1.200	252	5
Humagne rouge	1.200	281	4 à 5

* **Attention à la densité de plantation :** prendre en considération la surface exacte occupée par un cep.

Epoques de dégrappage:

- au stade « petit pois » du grain de raisin jusqu'à la véraison (grain qui tourne) ;
- au stade véraison : suppression des raisins présentant un retard de maturité (grosses grappes, épaules) ;
- à la vendange par l'élimination des grappes présentant un retard de maturité ou un état sanitaire insuffisant (pourriture, oïdium).

Pratique du dégrappage:

- Eliminer d'abord les grappes qui se situent sur des pousses de faible vigueur : ces grappes ne mûrissent jamais convenablement.
- Supprimer les grappes les moins bien placées sur le cep : grappes supérieures, grosses grappes, grappes trop rapprochées, mal ventilées ou mal exposées.

N.B.: Une fiche d'estimation de la récolte est à disposition auprès de l'Office cantonal de la viticulture, tél. 027 606 76 40 ou sur le site www.vs.ch/agriculture.



VALAIS - VENDANGES 2009

ESTIMATION CANTONALE DE LA RECOLTE POTENTIELLE au 9 juillet 2009

SUR VIGNES NON DEGRAPPEES (200 PARCELLES)

Cépage	Nombre moyen de grappes par cep (décomptage de grappes sur 10 ceps successifs)							Poids de la grappe médiane à la vendange (g) (nombre de baies x poids indicatif de la baie)						
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Moyenne des années 2000 à 2009	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Moyenne des années 2000 à 2009
PINOT NOIR	8.93	8.31	8.72	8.78	8.56	9.34	8.81	185	172	171	135	150	177	161
CHASSELAS	7.82	6.71	7.29	7.77	7.62	7.86	7.37	325	303	330	270	284	303	303
GAMAY	8.62	8.04	9.01	8.78	8.82	9.14	8.67	217	173	235	219	180	184	193
							Moyenne des années 2003 à 2009							Moyenne des années 2003 à 2009
CORNALIN	6.93	5.57	5.99	5.72	6.19	4.42	5.68	347	307	285	190	269	274	275
ARVINE	7.42	6.73	7.58	6.99	7.87	7.97	7.29	257	213	228	186	222	214	216
HUMAGNE ROUGE	-	5.64	6.11	6.75	5.63	5.87	5.98	-	289	307	285	274	281	283
SYRAH	8.32	7.81	8.70	8.13	8.81	8.86	8.44	259	219	287	202	238	252	243
Récolte cantonale effective (millions de litres)								45.9	37.7	40.8	39.5	40.3	?	

Poids moyen des baies à la vendange (grammes par baie) :

Cépages blancs :

Amigne, Chardonnay, Pinot gris/Malvoisie,
Savagnin blanc/Paien-Heida, Pinot blanc : 1.5 g.
Arvine : 1.3 g.
Chasselas : 3.0 g.
Marsanne blanche/Ermitage : 1.5 g.
Humagne : 2.0 g.
Sylvaner/Rhin : 1.8 g.

Cépages rouges :

Humagne rouge, Syrah : 1.9 g.
Cornalin, Gamaret : 1.7 g.
Gamay : 2.0 g.
Pinot noir : 1.4 g.
Diolinoir : 1.5 g.

Pour l'estimation du poids des baies des cépages non mentionnés, se rapprocher des ordres de grandeur ci-contre.